

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/173

Objet : Autorisation de signature de la convention transitoire de gestion du service commun Centre de ressources du bloc communal

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 26
Excusés représentés : 8
Absent : 1

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

** Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

*** A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

**** A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

***** A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Sofiane Seridji****, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené***, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo****, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
26 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/173

Objet : Autorisation de signature de la convention transitoire de gestion du service commun Centre de Ressources du bloc communal

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1421-2 et suivants et L 5211-4-2,

VU le Code du patrimoine et notamment ses articles L 212-6 et suivants relatifs aux archives publiques des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015/181 du 28 mai 2015 relative à la mutualisation des archives et de la documentation,

VU la délibération n°2018/223 du 28 juin 2018 relative à l'autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du service Commun Archives et Documentation,

VU la délibération n° 2022/231 en date du 30 juin 2022 mettant fin au service commun Archives avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart,

VU la délibération n° 2023/024 en date du 13 février 2023 relative à l'autorisation de signature du protocole de sortie du service commun Archives,

VU la convention en date du 1^{er} janvier 2021 relative à la convention de service commun archives et documentation,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2024,

CONSIDERANT que le service commun Centre de Ressources du bloc communal remplace la partie documentation en la séparant du volet archives,

CONSIDERANT que dans l'attente d'une convention établie sur la base d'un travail concerté permettant de réinterroger le périmètre du service, son organisation et ses ressources, il convient de signer une convention transitoire courant jusqu'au 31 décembre 2025,

2024/

APRES DELIBERATION

AUTORISE la signature de la convention transitoire de gestion du service commun Centre de ressources du bloc communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **04 JUIL. 2024**

Publié le : **04 JUIL. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'Mairie de RIS-ORANGIS' at the bottom, and a central emblem featuring a globe and a figure.

2024/

